



L'ACTUALITÉ

SANTÉ DES ARTISANS : LE PHYSIQUE VA MIEUX QUE LE MORAL

Le dernier baromètre ARTI Santé révèle cette année encore le mal être des chefs d'entreprises artisanales du BTP.



Bien que peu suivis médicalement, les artisans se déclarent majoritairement en bonne santé et prennent davantage de congés.”

65%

des chefs d'entreprises artisanales du BTP travaillent plus de 50 heures par semaine

Depuis 4 ans, la CAPEB, IRIS-ST et la CNATP publient une enquête annuelle sur la santé et les conditions de travail des artisans du BTP. Les derniers résultats sont préoccupants.

En effet, après 4 années d'optimisme constant, les chefs d'entreprises artisanales du BTP sont inquiets, ont des rythmes de travail plus denses, une charge administrative importante et un stress dû notamment à la difficulté de concilier vie privée et vie professionnelle.

La 5^e édition du baromètre Arti Santé fait ainsi état d'une forte hausse des troubles émotionnels (le tiers des chefs d'entreprises artisanales du BTP en souffrent) et du stress qui s'est accru de 15 points en un an seulement. Les chefs d'entreprises artisanales du BTP sont stressés (58 % en ont conscience) et le tiers d'entre eux se sentent nerveux, irritables et anxieux alors qu'ils n'étaient qu'un quart dans ce cas au moment du précédent baromètre.

Les obligations administratives y sont pour beaucoup en venant rallonger des journées déjà bien remplies : ainsi, 26 % des artisans travaillent plus de 60 heures par semaine ! Pas étonnant donc qu'ils soient 59 % à se sentir fatigués.

On comprendra donc, dans ces conditions, que l'optimisme quitte peu à peu ces chefs d'entreprise

(10 points de moins en un an) bien que 60 % d'entre eux aient observé une progression de leur activité.

Bref, les artisans sont épuisés parce que leur activité a redémarré après de nombreux mois de crise et inquiets parce que leurs carnets de commandes commencent à nouveau à se réduire.

Ce 5^e baromètre confirme une fois encore que les artisans travaillent énormément. Ainsi, ils sont 65 % à travailler plus de 50 heures par semaine (63 % en 2017). Et ce rythme de travail augmente avec le nombre de salariés. Ainsi, 42 % des artisans ayant 6 à 10 salariés travaillent plus de 60 heures par semaine quand les artisans ayant moins de 5 salariés ne sont que 17 % dans ce cas.

Beaucoup d'entre eux ne décrochent pas non plus le week-end ou pendant leurs congés : 59 % travaillent systématiquement ou régulièrement le week-end, souvent pour faire leurs devis, planifier leurs chantiers, régler les factures fournisseurs, et bien sûr s'acquitter de leurs obligations administratives. Et la moitié d'entre eux consultent leurs mails tous les jours pendant leurs vacances.

Le baromètre s'est intéressé, justement, à la prise de congés chez les chefs d'entreprises artisanales du BTP pour constater que, malgré tout, les chefs d'entreprises sont de plus en plus nombreux à prendre de 4 à 6 semaines

(Suite p. 4)



MÉTIERS

RETOUR SUR LES DÉBATS DU CONSEIL DES PROFESSIONS

Le Conseil des Professions s'est réuni le 24 mai sous la présidence du premier vice-président Jean-Christophe Repon, le Président confédéral ayant été empêché.

Le Conseil a commencé par dresser un bilan des Journées Professionnelles de la Construction, plutôt positif en termes de fréquentation. Par ailleurs, suite à un courrier de la CAPEB Moselle qui faisait état de la création en son sein d'une section professionnelle « Façadier », le Conseil des Professions a débattu de cette question et de l'opportunité de prendre en compte cette activité en tant que telle au niveau des UNA. Il a également été question des conséquences sur l'activité des professions de la fin de l'alternance entre l'heure d'été et l'heure d'hiver.

Considérant les termes des courriers adressés par certaines DIRECCTE aux entreprises de Couverture Plomberie Chauffage notamment, leur

demandant quelles actions de prévention elles mettent en œuvre concernant l'amiante, le Conseil a décidé de sensibiliser le Réseau et de fournir un mode d'emploi aux entreprises pour leur permettre de répondre aux mieux à leurs obligations.

Le Conseil a par ailleurs abordé les questions de santé et de sécurité au travail, découvrant les résultats du dernier baromètre ArtiSanté et faisant un point sur les actions en cours avec l'IRIS-ST et l'OPPBTP (études métiers).

Un point d'avancement a été fait concernant l'offre Facilipass, les fiches de sensibilisation à la qualité de l'air intérieur, la réglementation environnementale 2020 et le report de sa mise en œuvre demandé par les professionnels au sein du CSCEE. Enfin, un état des lieux a été fait concernant les réflexions en cours sur l'isolation, les déchets, le plan BIM 2022 et la mise en place du programme Profeel.

FORMATION

APPRENTISSAGE : LA CAPEB DÉNONCE LE PROJET INACCEPTABLE DE LA FFB

Après avoir fait preuve d'une volonté hégémonique très claire et d'un mépris des partenaires sociaux lors de la création de l'OPCO de la Construction, la FFB persiste et signe au sein des négociations sur l'apprentissage qui viennent de s'ouvrir.

Non seulement elle n'a pas jugé de tenir compte des remarques faites par la CAPEB, mais elle a tenté d'imposer sa vision du financement de l'apprentissage et de la formation dans le bâtiment lors de la négociation.

Mais peut-on réellement parler de négociation dans ces conditions ? Évidemment non ! Or, la situation est grave pour la formation des salariés des TPE comme pour l'apprentissage dont les petites entreprises ont tant besoin.

Le projet de la FFB nationale consiste ni plus ni moins à dépouiller les petites entreprises au bénéfice des grandes entreprises puisqu'il s'agit de transformer la cotisation CCCA-BTP en une taxe « OPCO de la Construction ».

On soulignera que la première permet d'accompagner le réseau des CFA BTP qui forment des apprentis dont ont besoin nos entreprises et donc de répondre à leurs besoins spécifiques de personnel, et que la seconde ne serait plus dédiée prioritairement à l'apprentissage mais aussi à la formation continue des plus grandes entreprises, dopant ainsi leurs budgets formation au détriment des TPE.

Ce n'est pas une crainte excessive de la CAPEB puisque le projet n'évoque même pas explicitement le CCCA-BTP et son réseau de CFA si utiles aux petites entreprises !

La CAPEB revendique la préservation des CFA dont la proximité est essentielle tant aux entreprises qu'aux apprentis et à leur famille.

Elle souhaite également que soit garantie la qualité des formations dispensées aux apprentis et veut promouvoir l'innovation pédagogique dans les formations.

Les chefs d'entreprises artisanales du bâtiment doivent pouvoir conserver la capacité de former eux-mêmes leurs compagnons sans être obligés de recruter ceux formés par les grandes entreprises, avec d'autres priorités et d'autres particularités.

C'est donc un bras de fer qui s'engage aujourd'hui pour maintenir l'existence et la qualité de la formation professionnelle et de l'apprentissage dans les entreprises artisanales du bâtiment.

→ LE FAFCEA A REPRIS SES AGRÉMENTS

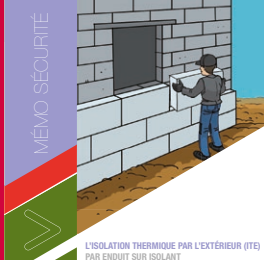
Après des mois d'incertitudes, le financement de la formation des artisans et de leurs conjoints semble enfin se débloquer.

En effet, la Ministre du Travail a informé le Conseil d'administration du FAFCEA que celui-ci recevrait la somme de 30 millions d'euros dans des délais suffisants pour que les engagements puissent reprendre sans plus tarder avec, toutefois, des niveaux de prise en charge révisés.

Ainsi, une limite a été instaurée et fixée à deux formations par an et par salarié, la durée maximale des formations techniques prise en charge a été abaissée de 100 à 50 heures, le taux horaire des formations techniques passe de 30 à 25 €/h et les frais annexes (transport, logement, repas) ne sont plus pris en charge. En outre, la prise en charge des formations est désormais conditionnée à la présentation du justificatif de versement de la contribution à la formation professionnelle et, pour les formations diplômantes et certifiantes, à la justification d'une activité artisanale depuis 3 ans.

Ces nouveaux critères de prise en charge s'appliquent pour les dossiers reçus après le 16 mars 2019, les autres dossiers se voyant appliquer les anciens critères à l'exception de la limitation à deux formations par an et par salarié applicable pour toutes demandes d'agrément reçues en 2019.

On notera que, depuis le début de l'année, le nombre de demandes de prise en charge s'est accru de manière significative puisque 24 000 dossiers ont été adressés au FAF avant la suspension des agréments.



18 MILLIONS

DE SALARIÉS DU PRIVÉ ET
12 MILLIONS DE RETRAITÉS SONT
CONCERNÉS PAR L'ACCORD SUR
LES RETRAITES COMPLÉMENTAIRES

La Lettre
de la CAPEB

SOCIAL

UN NOUVEAU MÉMO SUR L'ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTÉRIEUR

→ **L'IRIS-ST** a édité un nouveau mémo sécurité à destination des entreprises artisanales du Bâtiment en collaboration avec l'OPPBTP.

La pose d'un système d'isolation thermique par l'extérieur se réalise en plusieurs étapes successives, avec la mise en œuvre de différents matériaux et l'utilisation d'outils pouvant générer des risques.

Dans ce mémo l'IRIS-ST rappelle que la prévention commence dès la préparation du chantier afin de gérer au mieux les aléas, puis tout au long de l'activité. Cela peut se traduire par l'utilisation d'outils ou de matériels limitant les postures contraignantes et/ou limitant l'apparition d'autres risques, ce qui permet également de gagner en productivité.

Ce mémo fait également un rappel sur les formations ainsi que les différents EPI à porter.

Le mémo est téléchargeable sur le site d'IRIS-ST (www.iris-st.org).

→ RETRAITES COMPLÉMENTAIRES : UN NOUVEL ACCORD EST SIGNÉ

En 2015, les partenaires sociaux avaient pris des mesures sévères pour rétablir les comptes des retraites complémentaires, décidant en particulier la désindexation des pensions et l'application d'un malus pour les salariés qui refusent de différer leur départ à la retraite d'un an.

Ces mesures ont été très bénéfiques au régime tant et si bien que les partenaires sociaux ont pu négocier des règles plus souples pour les 4 ans à venir, c'est-à-dire d'ici 2022.

Après 5 mois de discussion, ils sont parvenus à un accord. Celui-ci prévoit de garantir le pouvoir d'achat des retraités par l'indexation de leurs pensions complémentaires sur l'inflation et ce, dès cet automne.

Le Conseil d'administration du régime Agirc-Arrco pourra compléter cette indexation par un coup de pouce supplémentaire de 0,2 point si les finances le permettent.

L'accord prévoit également que le malus de 10 % appliqué aux retraités qui partent à 62 ans et non pas 63 ans, soit renégocié dès 2020, ce qui satisfait les organisations de salariés et notamment la CFDT qui était très hostile à cette mesure.

→ COMPLÉMENTAIRE SANTÉ : NOUVELLE DONNE

La proposition de loi relative au droit de résiliation sans frais de contrats de complémentaire santé, a été adoptée.

Elle ouvre la possibilité pour les assurés de résilier sans frais leur contrat de complémentaire santé quand ils le souhaitent après la première année de contrat.

C'est, à première vue, une mesure qui devrait générer une plus forte concurrence entre les mutuelles et qui pourrait donc les inciter à baisser leurs tarifs. C'est le point de vue des associations de consommateurs, d'une partie des parlementaires et du Gouvernement. Ce n'est pas le nôtre car, derrière cette illusion, se cachent les coûts de gestion.

Avec l'U2P, la CAPEB a alerté les parlementaires sur les risques d'augmentation des frais de gestion des complémentaires santé des différents organismes qui les répercuteront ensuite sur les cotisations des entreprises et des salariés.

Aujourd'hui, la plupart des assureurs pratiquent des coûts de gestion dépassant généralement 20 % quand les mutuelles n'en sont qu'à 10 ou 11 %. Or, il se trouve que la gestion aléatoire des contrats est de nature à accroître ces frais car autant il est possible d'anticiper et de calculer les primes au plus juste quand la base de calcul est annuelle et stable, autant cela devient impossible si les assurés peuvent changer de mutuelles à tout moment dans l'année.

Les débats parlementaires ont cheminé entre ces deux positions et ont fini par aboutir à une adoption de la mesure.

RÉSEAU

→ SALON, DÉCÈS ET MÉDAILLE AU SEIN DU RÉSEAU EN CE DÉBUT JUIN

LE CANTAL PERD SON PRÉSIDENT



Alain Lacroix, président de la CAPEB du Cantal est décédé vendredi 31 mai 2019. Gérant d'une entreprise de peinture, il portait la CAPEB d'Aurillac avec force et conviction, se faisant défenseur de l'identité artisanale et de son département. Nous adressons nos sincères condoléances à ses proches et à tous ceux qui ont eu la chance de travailler à ses côtés et de l'accompagner dans son engagement syndical sans faille.

LES ECO ARTISANS DE LA GRANDE COURONNE IDF TIENNENT SALON

Ce jeudi 6 juin, la CAPEB Grande Couronne Ile de France a organisé un salon pour permettre aux ECO Artisans de développer leur entreprise et de faire la différence avec leurs concurrents en matière de transition énergétique et de développement durable. Cette première édition a donné lieu à une exposition, des tables rondes sur les qualifications RGE, sur les économies d'énergie et la mobilité ainsi que sur les formations innovantes dans le domaine cible du salon.

L'AIN MET MME LIÉBUS À L'HONNEUR

Au cours de l'assemblée générale de la CAPEB de l'Ain, la nouvelle Présidente de la CNFA Cécile Beaudonnat, a remis à Annick Liébus la médaille de bronze confédérale pour son engagement syndical et son investissement notamment au sein de la Commission des femmes d'artisans. Nous lui adressons toutes nos félicitations !



LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE

■ MINISTÈRE DE LA SANTÉ



Le Président Liébus participait ce lundi à la réunion de lancement de la concertation sur le revenu universel d'activité (RUA) qui fusionnera un grand nombre de prestations actuelles. Organisée par Agnès Buzyn, Ministre de la

Santé, et Christelle Dubos, sa secrétaire d'Etat, cette réunion s'est déroulée en présence d'Annick Girardin, ministre des Outre-mer, Julien Denormandie, Ministre du logement, les secrétaires d'Etat chargés des personnes handicapées d'une part et de la jeunesse d'autre part, du délégué interministériel à la lutte contre la pauvreté et enfin du rapporteur général à la réforme du RUA.

L'objectif de la réunion était de commencer à définir précisément les contours et les paramètres de cette future prestation.



■ MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE

Le Président de la CAPEB a été convié lundi soir à la première réunion du groupe de travail gouvernemental sur la rénovation énergétique organisé par François de Rugy, Ministre de la transition écologique et solidaire, Julien Denormandie, Ministre du Logement et sa Secrétaire d'Etat Emmanuelle Wargon. Parmi les préoccupations essentielles de l'artisanat du bâtiment (transformation du CITE en prime, lisibilité des aides,

maintien du taux réduit de TVA, etc.), le Président a particulièrement insisté sur la nécessité de renforcer la crédibilité du dispositif RGE tout en le simplifiant et en faisant en sorte que sa réforme ne s'organise pas au détriment des entreprises vertueuses. Il a également rappelé l'opposition de la CAPEB aux offres à 1 €, en tous cas celles qui conduisent à reléguer les entreprises à de simples sous-traitantes, forcées de travailler dans des conditions contraintes et à des coûts si bas qu'inévitablement la qualité des travaux s'en ressent. Le Président Liébus a souligné qu'il était possible de faire différemment, et a mis en avant l'offre Facilipass élaborée par la CAPEB, offre vertueuse qui permet de préserver la qualité des travaux réalisés.

■ SÉNAT

Représentant l'U2P, Patrick Liébus est membre du Conseil national des sapeurs-pompiers volontaires relevant du Ministère de l'Intérieur et dont les missions sont, notamment, d'éclairer le Gouvernement, les collectivités territoriales et leurs établissements publics dans la définition et la conduite des politiques publiques visant à pérenniser et à développer le volontariat. Un comité de pilotage devant définir le plan d'action 2019-2021 a été mis en place et s'est réuni deux fois cette semaine au Sénat.



■ RÉSEAU

Le Président confédéral a reçu mercredi Philippe Fabbro et Jean-Claude Anglès, respectivement Président et Secrétaire général de la CAPEB du Tarn, pour une journée d'intégration et d'échanges au sein de la Confédération avec le Secrétariat général et les Directeurs de pôle disponibles ce jour-là.

■ U2P

Jeudi, le bureau de l'U2P a évoqué la nouvelle situation de l'OPCO des entreprises de proximité qui dispose désormais d'un directeur général, Arnaud Muret, ex directeur d'ACTALIANS et d'un directeur délégué au réseau, Joël Ruiz, ex directeur de l'AGEFOS PME.

Un point a par ailleurs été fait sur la dernière réunion du CPSTI (ex RSI) à laquelle l'U2P était volontairement absente pour protester contre la marginalisation dont elle fait l'objet de la part du Medef et de la CPME. Le bureau a ensuite commenté les résultats des élections européennes et analysé les propositions élaborées par l'agence BABEL pour la réalisation d'une campagne de communication de l'U2P.

Enfin, il a été question de la concertation relative à la mise en place d'un revenu universel d'activité (RUA) à laquelle le Président Liébus participait lundi au nom de l'U2P.

■ PRESSE

Le Président de la CAPEB a participé mercredi soir à une soirée organisée par le magazine Filière pro sur le thème de la rénovation.

■ BUREAU CONFÉDÉRAL

La semaine se terminait vendredi par la réunion du Bureau confédéral dans sa nouvelle configuration suite aux élections qui se sont déroulées lors du dernier Conseil d'administration. A l'ordre du jour devaient figurer notamment les négociations paritaires en cours (apprentissage, ECAP, CPPNI), la mise en œuvre de la communication prête à l'emploi, le projet de parcours de rénovation énergétique performante des pavillons, ainsi que les questions financières.

(Suite de la p. 1)

de congés, en particulier chez les plus jeunes. Les congés de 15 jours annuels sont moins fréquents mais concernent toujours une part importante des artisans (31 % contre 37 % en 2014). Les plus jeunes (installés depuis moins d'un an), prennent davantage de congés (4 à 6 semaines). C'est le cas pour 35 % d'entre eux alors qu'ils n'étaient que 17 % il y a 5 ans. Manque de temps ou d'envie, négligence,

toujours est-il que les chefs d'entreprises ne font la plupart du temps pas l'objet d'un suivi médical régulier. 11 % seulement sont suivis régulièrement. Pour autant, ils sont sensibilisés à la prévention et s'équipent pour améliorer leurs conditions de travail. Ainsi, si le nombre de chefs d'entreprise qui ont des douleurs musculaires reste important (66 %), il baisse pour la 3^e année consécutive, ce qui est encourageant.

🔍 Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site d'IRIS-ST.

Credit photo : CAPEB / iStockPhoto © 2019